



# QUALITÉ DE L'AIR : LE GUIDE POUR AGIR CONCRÈTEMENT



**La pollution de l'air est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité en France après le tabac et l'alcool. Face à cet enjeu de santé publique, nous, élus locaux, avons un rôle central à jouer. Ce document vous propose des mesures concrètes à intégrer dès le prochain mandat. Mon objectif est clair : vous donner les moyens de faire de la qualité de l'air une véritable priorité de votre programme.**  
**Bâtissons, ensemble, des territoires sans pollution.»**



Cécile Cenatiempo,  
Présidente de l'Alliance

## CHIFFRES CLÉS

**3**  
ème cause de mortalité évitable

en France après le tabac et l'alcool  
(40 000 décès par an)<sup>1</sup>

**8**  
mois d'espérance de vie en moins

suite à l'exposition aux particules fines<sup>1</sup>

**80**  
% du temps

les Français sont dans les lieux clos :  
domicile, bureau, école, véhicule<sup>2</sup>

**100**  
milliards d'euros

estimation du coût global annuel des effets de la pollution de l'air sur la santé<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Santé Publique France. <sup>2</sup> Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur. <sup>3</sup> Commission d'enquête Sénat

# POURQUOI AGIR AU PROCHAIN MANDAT ?



## LES FRANÇAIS SONT DE PLUS EN PLUS PRÉOCCUPÉS PAR LA POLLUTION DE L'AIR

1 Français sur 2 est convaincu que la pollution de l'air a aujourd'hui un **impact important sur sa santé et ressent une gêne** due à la qualité de l'air extérieur selon le dernier baromètre d'opinion sur la qualité de l'air 2024 réalisé par l'ADEME avec Opinionways.

## LA POLLUTION DE L'AIR TUE ET REND MALADE CHAQUE JOUR

La pollution de l'air est désormais reconnue comme la **1ère cause environnementale de morts prématurées**. Plus de 40 000 personnes décèdent chaque année d'un air pollué. Les conséquences sur la santé sont graves : maladies cardiovasculaires et respiratoires, troubles de la fertilité, altérations du développement de l'enfant, diabète.

## LA POLLUTION DE L'AIR TOUCHE TOUS LES TERRITOIRES

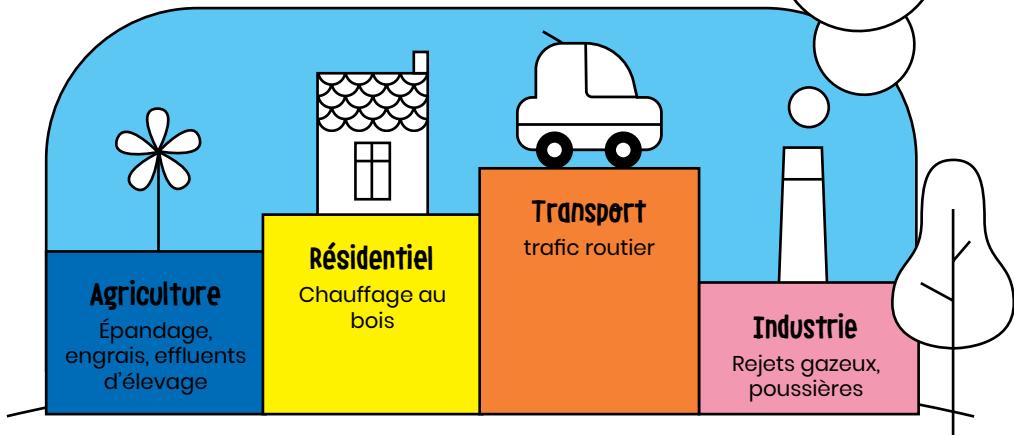
La pollution de l'air ne se limite pas aux grandes métropoles saturées par le trafic routier. **Tous les territoires**

sont concernés, qu'ils soient urbains ou ruraux. Les sources de pollution sont multiples : transports, agriculture, chauffage, brûlage de déchets verts, activités industrielles, production d'énergie ou encore chantiers. L'impact sur les écosystèmes provoque un ralentissement de la croissance des végétaux, une **baisse des rendements agricoles** ou encore des difficultés pour les polliniseurs à se nourrir et à se reproduire.

## LES NOUVELLES NORMES EUROPÉENNES FIXENT DE NOUVEAUX SEUILS À RESPECTER D'ICI 2030

L'Union Européenne imposera de **nouvelles limites de pollution** qui deviendront applicables à partir de **2030**. Ces nouvelles valeurs sont ambitieuses et risquent de mettre de **nombreux territoires en difficulté et hors la loi**. Actuellement, 29 agglomérations françaises sont déjà en dépassement pour les dioxydes d'azote. Pour atteindre les nouvelles valeurs réglementaires en 2030, **la mise en place de mesures est indispensable** dès les prochaines années. Se préparer et agir maintenant, c'est garantir le respect des **nouvelles normes européennes**.

# PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



## QUELS SONT LES LEVIERS DES COLLECTIVITÉS ?

La pollution de l'air n'est pas une fatalité. Les collectivités locales peuvent agir et transformer les territoires pour offrir un air sain à toutes et à tous.

### LES COLLECTIVITÉS DISPOSENT DE 6 LEVIERS POUR AGIR :



La mobilité



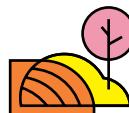
L'aménagement  
du territoire



La transition  
énergétique



La qualité de l'air  
intérieur



Espaces verts et  
pratiques agricoles



La communication  
et la sensibilisation

# NOS 6 PROPOSITIONS À INTÉGRER DANS VOTRE PROGRAMME POLITIQUE



**Aménager en prenant en compte la qualité de l'air** et en limitant l'implantation des bâtiments recevant du public pour **protéger les plus fragiles** (école, crèche, EHPAD notamment) près des axes routiers fréquentés.

📍 Mis en œuvre à :  
Grenoble Alpes Métropole



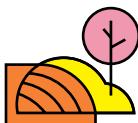
**Faciliter les trajets du quotidien** en créant de nouvelles lignes de bus, des parkings-relais et des voies cyclables sécurisées pour **encourager leur usage.**

📍 Mis en œuvre à :  
Caen



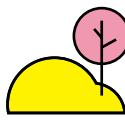
**Accompagner la transition énergétique** en remplaçant les **poêles à bois non performants** par des systèmes modernes et moins polluants.

📍 Mis en œuvre à :  
Grand Reims



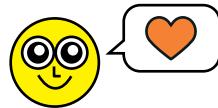
**Soutenir une agriculture locale et biologique** permettant de réduire l'**usage** de pesticides et les transports de marchandises en agissant sur la restauration collective dans les **écoles, crèches et EHPAD.**

📍 Mis en œuvre à :  
Nice



**Végétaliser les cours d'école** en choisissant des **essences adaptées** (non allergisantes, peu émettrices de COV) afin d'agir sur l'ozone et de limiter l'exposition aux pollens pour **améliorer le cadre de vie et la santé** des enfants.

📍 Mis en œuvre à :  
Marseille



**Former des ambassadeurs de la qualité de l'air** en organisant des balades micro-capteurs, en proposant des animations et/ou spectacles autour de la qualité de l'air.

📍 Mis en œuvre à :  
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

# COMMENT FINANCER VOS POLITIQUES PUBLIQUES ?

- **L'ADEME** et ses antennes régionales proposent régulièrement **des appels à projets et/ou des appels à manifestation d'intérêt** (AACT-AIR, URBA SANTE, AVELO, etc.). D'autres aides peuvent aussi être accordées au cas par cas, selon la nature des projets et actions.
- **Le Ministère de la Transition écologique** soutient également des projets via les **Certificats d'économie d'énergie** (CEE) et le Fonds vert.
- **L'Union Européenne à travers ses programmes européens** (LIFE, Horizon Europe, FEDER, Interreg) apporte un soutien à des projets de mobilité notamment dans le cadre de renouvellement de flottes de véhicules.
- **La Banque des Territoires** finance des **projets de transition écologique** et accompagne le volet ingénierie et déploiement du projet.

## POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS QUALITÉ DE L'AIR :

- **Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air** (AASQA), présentes dans toutes les régions ;
- **Le Cerema** ;
- **L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur** (OQAI) ;
- **Les Directions régionales** de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

**L'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air** propose d'échanger, partager les bonnes pratiques, monter en compétences et porter la voix des collectivités. Pour découvrir nos projets et approfondir nos propositions, rendez-vous sur notre site.

- [alliancequaliteair.fr](http://alliancequaliteair.fr)
- [contact@alliancequaliteair.fr](mailto:contact@alliancequaliteair.fr)

